

COMPTE-RENDU du CONSEIL DE QUARTIER de LOZÈRE

Lundi 14 juin 2018
Maison Jacques Audiberti

Présents : Feuille d'émargement non récupérée.

Excusés : Élus :

M. Guillaume CARISTAN, Adjoint au maire délégué à la Démocratie locale, Jeunesse et Nouvelles technologies, quartiers du Plateau et de Lozère,

M. Dominique POULAIN, Adjoint au maire délégué à l'Urbanisme durable,

M. Gilles CORDIER, Conseiller municipal délégué à la Circulation et au Stationnement,

Services municipaux :

Mme Florence BACO-AMBRAS, directrice générale des services,

M. Pierre-Philippe LACROIX, directeur général adjoint délégué à l'Animation de la cité,

M. Marc CARPENTIER, responsable du service Vie locale,

Mme Nadine TRINEAU, responsable adjointe du service Vie locale,

M. Jean-Michel BOURUMEAU, responsable de la Maison Jacques Audiberti,

Président de séance : M. Guillaume CARISTAN

Secrétaire de séance : Mme Nadine TRINEAU

Introduction :

- Ouverture de la réunion par M. Guillaume CARISTAN, adjoint au maire délégué à la Démocratie locale, Jeunesse et Nouvelles technologies, quartiers du Plateau et de Lozère.
- Désignation / élection du (de la) président(e) de séance.

M. Guillaume CARISTAN assure la présidence de séance.

- Validation du Compte rendu de la séance du 15 mars 2018.

Le compte-rendu est validé après de menues corrections apportées par M. GARANDEL ne changeant pas le fond du document « projet ».

Sujets d'actualité :

Présentation de la charte d'éthique de la vidéo protection et appel à volontariat pour rejoindre le Comité d'éthique.

M. CARISTAN rappelle que implantations de caméras de vidéoprotection se font prioritairement aux entrées de ville et des lieux identifiés. Le Centre de supervision urbain (CSU) est désormais opérationnel et la Ville de Palaiseau met en place de façon volontaire une charte d'éthique précisant ses engagements déontologiques. Un comité d'éthique est en cours de composition et chaque conseil de quartier pourra se faire représenter par un membre de chacun d'entre eux.

Pour le conseil de quartier de Lozère, M. Alain JACQUET accepte de devenir membre de ce comité, M. Guillaume B5ROSSOLET est suppléant.

Intempéries et inondation :

M. CAISTAN rend compte des fortes précipitations de cette semaine qui ont engendré le débordement de l'Yvette. Cette crue, moins forte qu'en 2016, a fait suite aux intempéries de « vigilance orange » et a incité la municipalité à ouvrir une cellule de crise tenue par les services techniques municipaux. Un numéro d'appel de la mairie a été mis en service afin d'accompagner les personnes en situation de fragilité. Le gymnase et la Maison Jacques Audiberti ont été mis à disposition en cas de besoin de la population. Des caves ont été inondées, quelques pavillons et des bâtiments publics ont été touchés par la crue, toutefois aucune évacuation n'a eu lieu. L'accalmie s'étant amorcée, la cellule de crise a été levée mercredi 13 juin, une vive surveillance restant de mise.

Mme MAUPAS partage son inquiétude relative aux ruissellements des eaux de pluie issues du Plateau, insistant sur l'urbanisation qu'elle qualifie de facteur prépondérant. M. CARISTAN répond que la révision du Plan local d'Urbanisme (PLU) tient compte de ce type de risques. Il rappelle par ailleurs que les récentes précipitations ont été remarquablement denses et intenses et que ce phénomène violent est relativement exceptionnel.

Mme MAUPAS souhaite qu'un suivi soit établi sur l'élévation des transformateurs électriques d'ENEDIS. M. CARISTAN rappelle avoir déjà apporté les éléments relatifs à cette question.

Révision du PLU :

L'enquête publique sur la révision du Plan local d'urbanisme est achevée et le commissaire enquêteur a rendu son rapport qui fait l'objet de 8 recommandations, mais n'a pas émis de réserve. M. CARISTAN informe que ce rapport est public depuis quelques jours et disponible sur le site de la Ville.

M. CARISTAN ajoute que deux autres enquêtes publiques sont en cours : la première concerne l'aspect environnemental de la ligne 18 du métro du Grand Paris, la seconde porte sur le déménagement de l'école AgroParisTech sur le plateau de Saclay. Les dossiers sont consultables au service du Développement urbain de la Ville.

Travaux d'aménagement de la Troche :

M. CARISTAN informe de travaux de restauration du parc Eugène Chanlon par le Conseil Départemental afin de mettre en valeur la carrière de la Troche. L'objectif est de supprimer des arbres morts ou dangereux, des tags et des déchets, de mettre en lumière la clairière, l'équiper de bancs et de panneaux pédagogiques. Le site sera inauguré le 13 octobre prochain. M. POULAIN profite de cette information pour remercier M. DRONIOU et l'association Mémoire de Lozère pour son travail sur ce géosite.

Commissions du conseil de quartier :

commission « hydraulique » :

La commission s'est réunie pour la première fois le 19 avril. Le compte-rendu est remis aux participants au cours de ce conseil de quartier.

Mme MAUPAS discute le projet « Prairie Villebon » et le qualifie de discutable. M. POULAIN apporte des éclaircissements techniques sur le projet d'extension visant à anticiper les comportements de la rivière Yvette.

Commission « circulation » :

Le contresens cycliste de la rue du Moulin avait été qualifié de dangereux. M. CORDIER répond que cet aménagement ne présente pas de dangerosité et que ce dernier sera maintenu.

M. CARISTAN rappelle que les choix d'aménagement de la zone 30 ont été faits subséquemment à une concertation et au regard des avis partagés des Palaisiens. M. CORDIER ajoute que la commission « circulations douces » n'a pas relayé de retour négatif sur ces aménagements.

Mme VÉTU signale du stationnement gênant la visibilité du carrefour de la rue Poincaré et la rue du Moulin. M. CORDIER fera passer la police municipale.

Un participant signale à l'angle des rues des Pêcheurs et Poincaré (côté impair), un panneau à hauteur de la tête et des câbles suspendus potentiellement dangereux.

Mme MAUPAS demande des informations sur la portion de l'avenue du Général Leclerc dont la vitesse est autorisée à 50 km/h, à proximité du collège. M. CORDIER répond qu'un dossier de dérogation est en cours d'instruction pour que les adaptations proposées par la Ville soient en accord avec le code de la route.

Mme VÉTU fait part d'un feu de traversée piétonne défectueux à proximité de l'école Jean Macé.

Un participant estime que la signalisation du changement de vitesse autorisée n'est pas assez claire à la fourche de la rue Charles Péguy et l'avenue du Général Leclerc.

Un participant fait part de son sentiment de dangerosité de l'angle de la rue Lazare Hoche et la rue George Sand. M. CORDIER répond qu'un panneau « priorité à droite » sera posé.

Un participant demande que soit signalée la zone 30 au niveau de la rue Léon Bourgeois et le chemin du Grimpré.

Questions diverses.

Une participante propose que soit idée organisé un café gourmand. M. CARPENTIER propose que ce dernier ait lieu à l'occasion de la porte ouverte de la Maison Jacques Audibert. Pour rappel, un café gourmand constitue un temps convivial qui est l'occasion de discuter entre membres des conseils de quartier et les riverains, d'aller à la rencontre de futurs participants, et de réfléchir à des propositions d'amélioration de la vie du quartier.

Proposition de point d'ordre du jour du prochain conseil de quartier :

- Réflexion sur un nom du quartier de Lozère.
- La charte AVEVY.
- La sécurité aux abords des écoles.